

MINISTERE DU TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N°30/2018
POUR LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES
POUR L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS
POUR L'ANNEE 2019»**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres pour **la Souscription De Contrats D'assurance pour l'année 2019 renouvelable pour une période maximale de deux années** .

La participation à cet appel d'offres est ouverte aux compagnies d'assurance résidentes (entreprises mères) agréées par le Ministère des Finances conformément aux dispositions des articles 48 à 58 bis du code des assurances, promulgué par la loi 92-24 du 9 mars 1992, tels que modifiés et complétés par les textes subséquents.

Les candidats intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables, dès la parution de cet avis, auprès du :

**Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés
Bâtiment annexe-1^{er} étage – 2060 - La Goulette
Tel : 71.735.300- Fax : 71.735.812,**

et ce moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cent Dinars (100D)** par versement au compte de l'OMMP n° 0300303801150045094 à la Banque Nationale Agricole, Agence Port de La Goulette, et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Sous peine de rejet, les offres doivent être présentées conformément à l'article **2.2** des conditions d'appel d'offres et doivent parvenir sous pli fermé et scellé par voie postale recommandé ou par rapide poste ou déposée directement contre récépissé au bureau d'ordre central de l'OMMP au plus tard le **Jeudi 11 Octobre 2018 à 11h00**, au nom de :

**Monsieur le Président Directeur Général
de l'Office de la Marine Marchande et des Ports**

à l'adresse suivante :

**OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS
BATIMENT ADMINISTRATIF – 2060 – LA GOULETTE.**

Le cachet du bureau d'ordre central de l'OMMP faisant foi.

Les participants ayant retiré le cahier des charges sont invités à la séance d'ouverture publique des plis techniques et financiers et ce, le **Jeudi 11 Octobre 2018 à 15h00** au secrétariat permanent de la commission des marchés – bâtiment annexe-1^{er} étage. L'Enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR, APPEL D'OFFRES N°30/2018
« POUR LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES
POUR L'ANNEE 2019».**

L'Enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les documents administratifs et le cautionnement provisoire ainsi que deux autres enveloppes: l'enveloppe « A » comprenant l'offre technique et l'enveloppe « B » comprenant l'Offre financière constituées des pièces suivantes originales ou certifiées conformes valables à la réception des offres :

*** Documents administratifs et cautionnement provisoire :**

- 1- Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire d'un montant de **Quatre-vingt-dix Mille Dinars. (90.000,000 DT)**. (Les chèques ne sont pas acceptés)
- 2- L'Agrément pour les entreprises d'assurances dans toutes les catégories d'assurance à souscrire.
- 3- Une fiche de renseignements généraux.
- 4- L'original ou copie conforme à l'original de l'attestation de situation fiscale.
- 5- L'original ou copie conforme à l'original du certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale.
- 6- L'original de l'extrait du registre de commerce.
- 7- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de non influence.
- 8- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de l'OMMP.
- 9- Un engagement relatif à la bonne exécution des contrats d'assurances et à la désignation d'un interlocuteur pour chaque risque requis.
- 10- L'original du cahier des charges : Volume 1 du dossier d'appel d'offres avec date signature et cachet du soumissionnaire :
 - Le Cahier des Conditions d'appel d'offres et procédure de passation du marché «C.A.O»
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières «C.C.A.P».
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières « C.C.T.P. ».

*** Enveloppe A : Offre technique**

L'offre technique doit contenir les pièces suivantes :

- 1- La liste des organismes de réassurance de première catégorie auprès desquels le soumissionnaire est couvert.
- 2 -Une attestation certifiant que le soumissionnaire a constitué une marge de solvabilité et de couverture des provisions techniques, suffisante pour toutes les opérations et ce conformément aux articles 58 et 58 bis du code des assurances.

- 3 - Une attestation présentée par le soumissionnaire, spécifiant son expérience dans la couverture des risques similaires à l'objet du cahier de charges de 2008 à 2017.
 - 4 - Une Attestation de connaissance des risques.
 - 5 - Un Engagement de virement d'un Acompte sur le montant de remboursement en cas d'un sinistre
 - 6 - Un Tableau des franchises
 - 7 - Un Engagement sur l'honneur sur l'exactitude des critères minimums exigés.
 - 8 * Les états financiers de l'assureur soumissionnaire pour l'exercice 2017 comportant :
 - le rapport de certification du commissaire aux comptes,
 - le bilan certifié,
 - l'état des résultats,
 - l'état des flux de trésorerie,
 - les notes aux états financiers.
- * Une attestation délivrée par le commissaire aux comptes prouvant que l'actif admis en représentation/provisions techniques de l'entreprise pour l'année 2017 est supérieure à 1.
- 9 - Les Originaux des conditions générales d'assurances applicables aux risques exposés dûment visés ou déposés auprès du Comité Général des Assurances « CGA »

*** L'enveloppe B : L'offre financière**

Elle est composée des documents originaux suivants dûment complétés par la proposition du soumissionnaire avec date cachet et signature :

1. La soumission.
2. Le bordereau des prix.
3. Le Tableau Récapitulatif.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Toute offre parvenant à l'Office de la Marine Marchande et des Ports après la date limite et l'heure sus mentionnées sera considérée comme nulle et non avenue, de même qu'il ne sera pas tenu compte de toute offre non conforme aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres et de l'avis d'appel d'offres.